

## Choix et souplesse Assurance-vie avec participation

L'assurance-vie avec participation est une forme souple d'assurance-vie permanente ayant les caractéristiques suivantes :

- Une protection de base comportant des garanties fondamentales – coûts d'assurance, prestation de décès et valeur de rachat nette
- Des participations (non garanties) versées au propriétaire de police pouvant servir à souscrire de l'assurance-vie additionnelle ou à payer une partie des paiements d'assurance en espèces
  - Les participations portées au crédit de la police sont dotées d'une valeur de rachat – Une fois créditée à la police, cette valeur de rachat est garantie et ne peut ni être réduite ni être utilisée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenu la permission du propriétaire de police, sauf pour le paiement des primes
- Une souplesse de paiement de la prime payable pour un maximum de 20 ans ou jusqu'à 100 ans
- Une option d'affectation des participations au paiement de primes futures – Trois versions du concept d'affectation des participations au paiement de primes futures afin d'accroître la flexibilité lors du paiement des primes d'une police : montant variable, montant uniforme et affectation des participations au paiement de la totalité des primes futures

La Canada-Vie<sup>MC</sup> offre deux produits d'assurance-vie avec participation : Le Réalisateur – Patrimoine et Le Réalisateur – Succession. Vous choisissez une option et personnalisez ses caractéristiques afin d'atteindre vos objectifs et de répondre à vos besoins financiers.

## Le Réalisateur – Patrimoine vous convient-il?

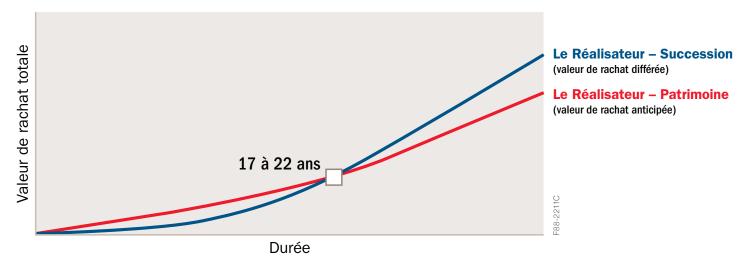
- Souhaitez-vous accéder à la valeur de rachat de la police au cours des premières années (p. ex. les cinq à dix prochaines années)?
- Si vous êtes propriétaire d'une entreprise, avezvous besoin de souplesse afin de vous adapter à l'évolution des rentrées de fonds de votre entreprise?
- Votre entreprise a-t-elle besoin d'assurance-vie et de la souplesse nécessaire pour accéder à la valeur de rachat au besoin?
- Désirez-vous souscrire une protection d'assurancevie pour un enfant et avoir la souplesse nécessaire pour accéder à la valeur de rachat?

## Le Réalisateur – Succession vous convient-il?

- Visez-vous à accroître le produit d'assurance et la valeur de rachat de la police à long terme?
- Tenez-vous à planifier votre succession et à améliorer sa valeur?
- Voulez-vous accéder à long terme à la valeur de rachat de la police à titre de rente de retraite?



## Recherchez-vous la souplesse nécessaire pour accéder à la valeur de rachat de votre police à court ou à long terme?



Les valeurs de rachat du Réalisateur – Succession et du Réalisateur – Patrimoine seront égales entre les 17e et 22e années environ, selon l'âge, le sexe et d'autres facteurs.

La valeur de rachat d'une police comprend la valeur de rachat de base garantie et la valeur de rachat qui provient des participations des propriétaires de police (qui ne sont pas garanties).

- Le Réalisateur Patrimoine : Vous pouvez accéder à la valeur de rachat de base garantie à compter de la première année d'assurance.
- Le Réalisateur Succession : Vous pouvez accéder à la valeur de rachat de base garantie à compter de la sixième année d'assurance.

Pour obtenir davantage de renseignements sur l'assurance-vie avec participation de la Canada-Vie, demandez un exemplaire des brochures indiquées ci-dessous à votre conseiller\* ou consultez notre site Web à l'adresse www.canadavie.com.

- Données financières sur l'assurance-vie avec participation de la Canada-Vie
- Rapport sur les placements du compte de participation de la Canada-Vie

<sup>\*</sup> Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

